

L'an deux mil seize, cinq décembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 12 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Yves MAURICE, Isabelle SAVIOT, Moussa GBANE, Gilles SARROTTE,

Absents : Renauld LEBACQ, Camille PARMENTIER, Marie-Pierre LAURIER, Elsa VIDON, Dominique VOSSIER,

Excusés : Michelle LAYES-CADET, Murielle VALLON,

Secrétaire : Josiane MALLERY

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Maire rappelle qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs communaux pour l'année prochaine. Il propose de maintenir les tarifs de 2016.

CONCESSION CIMETIERE :

Concession trentenaire : 46.00 €/m²

CONCESSION COLUMBARIUM :

Concession trentenaire : 620.00 €

DROIT DE PLACE FORAINS :

Stand de 5 ml et + : 56.00 €

Stand de moins de 5 ml : 36.00 €

auto-skooter : 115.00 €

Forfait Forain/1 JOUR..... 26.00 €

DROIT DE PLACE DES MARCHANDS AMBULANTS :

Forfait annuel à raison d'une présence hebdomadaire : 50.00 €

Forfait à chaque présence : 10.00 €

LOCATION DE MATERIEL :

Tables : 3.00 € l'unité

Bancs : 1.00 € l'unité

Chaises : 0.50 € l'unité

PUBLICITE DANS "LE NOUVEL UPIEN" journal d'informations villageoises

A partir du format 21x29.7 et pour 4 parutions :

Pavé publicitaire de 1/8 page : 85.00 €

Pavé publicitaire de ¼ page : 150.00 €

Pavé publicitaire de ½ page : 230.00 €

En cas d'insertion en cours d'année, ces montants seront proratisés en fonction du nombre de parutions restantes.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Cotisation Adhèrent de plus de 18 ans.....

8.00 €

Gratuité pour les moins de 18 ans

Remplacement après perte de la carte d'adhérent

2.00 €

Retards dans le rendu des documents empruntés : 1.50 € pour le second rappel

Impression de documents au-delà de 3 pages et dans la limite de 50 pages 0.10 € la page

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le



ID : 026-212603583-20161205-D20161202-DE

FOURNITURE ET GRAVAGE DE CD PLU

Gravage : 5 €

Frais d'envoi 5 €

LOCATION SALLE DES FETES

	Association ayant Son siège à Upie	association extérieure
2 manifestations par année civile (**):	gratuit	sans objet
Location un jour semaine.....	70.00 €	350.00 €
Location week-end.....	120.00 €	580.00 €
Réveillon Saint Sylvestre.....	500.00 €	1 600.00 €
	Particuliers Upiens (*)	Particuliers extérieurs
Location un jour semaine	230.00 €	350.00 €
Location week-end.....	350.00 €	580.00 €
Réveillon Saint Sylvestre.....	1 100.00 €	1 600.00 €

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 58 € à tout occupant.

(*) *Le tarif préférentiel réservé aux particuliers upiens est appliqué pour une seule réservation par année civile.*

(**) *Sauf cas particuliers décidés par le Conseil municipal*

LES TARIFS "WEEK-END" S'ENTENDENT POUR UNE DUREE DE LOCATION COMPRISE ENTRE LE VENDREDI 11 H 30 ET LE LUNDI MATIN A 8 H 30 avec états des lieux obligatoires.

Le nettoyage de la salle est à la charge du locataire.

LOCATION LOCAUX COMMUNAUX AUTRES QUE LA SALLE DES FETES

Associations ayant leur siège à Upie : 2 locations à titre gratuit par an – au-delà 25.00 € par jour d'occupation.

Particuliers Upiens : 55.00 € par jour

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 20 € à tout occupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

❖ d'approuver les tarifs communaux 2017 tels que présentés ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE A UPIE, les jour, mois et an susdits par les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI**

